



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 2 mai 2019 à 18 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANCOIS	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	Départ après la 14 ^{ème} délibération
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	Pouvoir d'Eudes BOUVIER
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	
GRESY-SUR-AIX	Robert CLERC	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY-CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	Denise DE MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 11 ^{ème} délibération
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

CONJUX	Claude SAVIGNAC
SAINT PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEVEDER

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	ENTRELACS
Christophe DERIPPE	ENTRELACS
Jean-François BRAISSAND	ENTRELACS
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint des services
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle Eau
Véronique MERMOUD	Directrice du pôle Aménagement
Julie ECALARD	Responsable Communication et relations publiques
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable juridique et des assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 25 avril 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 19 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 21 présents, et 22 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 8 Année : 2019

Exécutoire le : 06 MAI 2019

Affichée le : 06 MAI 2019

Visée le : 06 MAI 2019

MARCHES PUBLICS

Marché 2018-44 : Création d'une salle du conseil communautaire Grand Lac - Lot 1 : Gros-Œuvre – Avenant 1

Monsieur le Président précise que Grand Lac a engagé le projet de réalisation d'une nouvelle salle du conseil au siège de la communauté d'agglomération, au 1500 Boulevard Lepic, suite à la fusion des intercommunalités, l'ancienne salle de conseil ne pouvant accueillir l'ensemble des conseillers communautaires.

S'agissant des travaux, la Commission des procédures adaptées s'est réunie le 17 décembre 2018 pour l'attribution des lots 1 à 12 relatifs aux différents travaux.

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au cabinet d'architecte PETITHOMME. La consultation pour les travaux a été menée selon une procédure adaptée.

La consultation a fait l'objet d'un allotissement au sens de l'article 12 du décret n°2016-360 du 25/03/2016.

Conformément à la délibération en date du 10 janvier 2019, un marché de travaux pour la création d'une salle du conseil communautaire, notifié le 15 janvier 2019, a été confié à l'entreprise CACCIATORE pour l'exécution des travaux du lot 1 (Gros Œuvre). Le montant du marché est de 41 885 €HT.

Objet de l'avenant

L'objet de l'avenant concerne la modification du mur séparatif en agglomérés. Les renforts prévus en maçonnerie au lot 1 seront réalisés en profilés métalliques et donc transférés au lot 2. La prestation correspondante est transférée au lot 2 « charpente métallique »

L'ensemble de ces prestations représente une moins-value de 1 974,50 € HT. Le nouveau montant du marché du lot 1 s'élève ainsi à 39 910.50 € HT, soit une diminution de 4,71% du montant initial du marché.

La commission des Procédures Adaptées qui s'est réunie le 11 mars 2019 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Les crédits seront inscrits au budget et imputés sur la section d'investissement sous l'opération 151-05 – Salle du conseil communautaire.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 2 mai 2019

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 21
- Votants : 22
- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Marché n°18-44

Création d'une salle du conseil communautaire Grand Lac

**LOT N°01
GROS-OEUVRE**

AVENANT N°1

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

L'entreprise SAS VINCENT CACCIATORE et Fils domiciliée 170 avenue du Saint Simond – 73100 Aix les Bains, représentée par Eric CACCIATORE et désigné ci-après par l'expression « SAS VINCENT CACCIATORE ET FILS »,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Par marché de travaux relatif à la création de la salle du conseil communautaire, Grand Lac a confié à l'entreprise SAS VINCENT CACCIATORE et Fils, domiciliée 170 avenue de Saint Simond – 73100 Aix les Bains, la construction de la salle du conseil communautaire dans le cadre du lot 01- Gros-Cœuvre et pour un montant de 41.885,00 € HT (50.262,00 € TTC).

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure adaptée en application de l'article 42.2°) de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 et des articles 27 ;34 ; 38 à 45 et 48 à 64 du décret n° 2016-360 du 25/03/2016, décomposé en douze lots :

- Lot n° 01 : Gros œuvre
- Lot n° 02 : Charpente métallique - Bardage
- Lot n° 03 : Menuiserie extérieure aluminium - Fermetures
- Lot n° 04 : Cloisons - Doublages - Plafonds
- Lot n° 05 : Chapes
- Lot n° 06 : Menuiserie intérieure
- Lot n° 07 : Carrelage - Faïence
- Lot n° 08 : Peinture
- Lot n° 09 : Revêtements de sols souples
- Lot n° 10 : Électricité : courants forts
- Lot n° 11 : Électricité : courants faibles
- Lot n° 12 : Sanitaire - Chauffage - Ventilation

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Modification du mur séparatif en agglomérés. Les renforts prévus en maçonnerie seront réalisés en profilés métalliques. La prestation correspondante est transférée au lot « charpente métallique ».

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

L'ensemble de ces prestations représente une moins-value de **1.974,50 € HT** (2.369,40 € TTC)

Le marché passé par Grand Lac avec l'entreprise SAS VINCENT CACCIATORE ET FILS, d'un montant initial de **41.885,00 € HT** (50.262,00 € TTC)

Est donc ramené à : **39.910,50 € HT** (47.892,60 € TTC) par le présent avenant, soit – 4,71 % par rapport au marché initial.

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHE INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

A Aix-les-Bains le 05/03/2019...

À _____, le _____

Pour la société SAS VINCENT CACCIATORE ET FILS,

Pour Grand Lac

M. Eric CACCIATORE
Président de la société
SAS VINCENT CACCIATORE ET FILS

Jean Guy MASSONNAT
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

~~ENT. Vincent CACCIATORE et Fils
SAS au capital de 100.000 €
170, Avenue de Saint Simond
73100 AIX-LES-BAINS
Tél. 04 79 35 04 42
@inet 377 011 470 00020~~

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché 2018-44 : Création d'une salle du conseil communautaire Grand Lac - Lot 1 : Gros-oeuvre - avenant 1

Date de transmission de l'acte : 06/05/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 06/05/2019

Numéro de l'acte : d2868 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190502-d2868-DE

Date de décision : 02/05/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires